

Pour une exception mémorielle en Alsace

Durant la Première Guerre mondiale, les Feldgrauen* alsaciens ne sont pas « morts pour la France ». Sur les quelque 800 monuments aux morts alsaciens, rares sont ceux qui mentionnent un poilu ; au point de rendre incongrue la cérémonie du 11 novembre selon le modèle en cours en vieille France. Pour la 6^e année consécutive, [Unsri Gschicht en appelle aux maires alsaciens](#) pour revendiquer une exception mémorielle en organisant, dans leur commune, une cérémonie du 11 novembre respectueuse de la réalité historique de l'Alsace.

150 ans de roman national

Par le traité de Frankfurt/Francfort du 10 mai 1871, l'Alsace redevient allemande. Germanophones depuis le V^e siècle ap. J.C., nonobstant le changement de souveraineté au cours des 17^e et 18^e siècles, les 250 000 Feldgrauen alsaciens mobilisés légalement dans l'armée du Kaiser durant la Grande Guerre combattent loyalement pour leur patrie d'alors, l'Allemagne ; 35 000 d'entre eux ne reverront jamais leur *Heimat* (petite patrie). Pour, en 1919, justifier le retour de l'Alsace à la France et intégrer ces encombrants soldats allemands dans la communauté française, le roman national inventera et imposera les narratifs de « Libération » et de « cœur français sous l'uniforme allemand ». Un fabuleux travestissement de la réalité vécue par les Alsaciens - auxquels on ne demande d'ailleurs par leur avis - à l'origine de bien des clichés qui perdurent jusqu'à aujourd'hui.

Tués par leurs Libérateurs et leurs alliés

Parmi les 35 000 Feldgrauen alsaciens morts entre 1914 et 1918, on estime que 20 000 d'entre eux sont tombés sous les balles françaises ; les autres en Russie et divers fronts. Au motif de « libérer l'Alsace » ? Hommage aux poilus ? Pour les Feldgrauen alsaciens, 1918 est défaite. Commémorer la victoire, le 11 novembre ? La victoire de qui ? Des poilus pour avoir abattus les Feldgrauen alsaciens pour les libérer d'eux-mêmes ? Le roman national atteint ici ses limites...

Oubliés par l'Allemagne parce que devenus français mais occultés par la France parce que soldats allemands, les 35 000 Feldgrauen alsaciens, victimes de la Grande Guerre, errent dans un no man's land mémoriel indigne de la patrie des droits de l'Homme.

La loi de 2012, inapplicable en Alsace

Article 1 de la [loi n°2012-273 du 28 février 2012](#) : « Le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix, il est rendu hommage à tous les morts pour la France. » Une disposition adoptée par un législateur bien mal inspiré, ignorant - ou faisant fi ? - de la réalité historique de l'Alsace. Appliquée à la lettre, elle revient à ne rendre hommage qu'aux poilus dont les petit(e)s Alsacien(ne)s liront des lettres sur fond de Marseillaise ou de *La Madelon*, au pied des monuments sur lesquels les prénoms de leurs aïeux ont été... francisés. Sauf à nier la réalité historique de l'Alsace, la loi de 2012 est inapplicable en Alsace.

Le 11 novembre, un discours adapté

Pour tenir - enfin ! - compte de la réalité histoire, Unsri Gschicht adresse aux 880 maires d'Alsace chaque année depuis 2019 une [proposition de discours](#), en substitution à celui du ministère des Armées. Puisque celui-ci persiste à ignorer la réalité historique de l'Alsace. Au demeurant, pourrait-il en être autrement, en vertu de l'article 1^{er} de la loi de 2012 ?

Il appartient donc aux maires d'Alsace, en conscience, d'organiser une cérémonie respectueuse de la réalité de nos aïeux mais aussi de la transmettre aux jeunes générations. Sur son [site web](#)**, Unsri Gschicht met à disposition des maires des [données historiques](#) et un [modèle de cérémonie](#). De plus en plus de maires suivent nos recommandations : présentation du contexte au conseil municipal des jeunes, lecture - en allemand - de lettres de Feldgrauen, présence de reconstituteurs en uniforme feldgrau...

Pour une exception mémorielle en Alsace

En Alsace, les contextes des deux guerres mondiales sont radicalement différents.

En 14/18, l'Alsace est allemande en vertu d'un traité (Frankfurt/Francfort, 1871) reconnu par la communauté internationale. La mobilisation des Feldgrauen alsaciens est donc légale, au même titre que la mobilisation de tous les soldats allemands dans l'armée du Kaiser.

Durant la Seconde mondiale, il s'agit d'une annexion de fait, opérée unilatéralement par le régime nazi. L'incorporation des 103 000 Alsaciens dans l'armée du IIIe Reich, ordonnée par le Gauleiter Wagner le 25 août 1942 que le Gouvernement de Vichy laissera faire, est ici illégale. Car l'article 25 de la convention de La Haye de 1907 « interdit à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse à prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur pays. ». Or, s'agissant d'une annexion de fait, les Alsaciens ont, durant toute la Seconde Guerre mondiale, conservé la nationalité française. A l'expression habituelle mais ambiguë de *Malgré-nous* ou d'*incorporés de force* utilisée pour qualifier les soldats alsaciens du IIIe Reich, Unsri Gschicht préconise d'ailleurs celle, plus claire et juridiquement exacte, d'[enrôlés illégaux](#).

Dès lors et pour éviter d'une part une indigne fosse mémorielle dans laquelle sont jetés, pêle-mêle, Feldgrauen de la Première Guerre mondiale, morts pour l'Allemagne et enrôlés illégaux de la Seconde, morts à cause de la France et, d'autre part, la confusion entre langue, culture, nationalité et régime politique, Unsri Gschicht revendique une **exception mémorielle** en Alsace au regard de la loi de 2012 pour :

- . réserver le 11 novembre aux seuls Feldgrauen alsaciens
- . fixer l'hommage « à tous les morts pour la France » au 8 mai
- . rendre hommage aux enrôlés illégaux le 25 août

Seule cette exception mémorielle rend compte de la réalité historique de l'Alsace et permet de transmettre dignement aux générations futures la compréhension de sa singularité biculturelle.

Le recensement inédit des Feldgrauen alsaciens

En 2024, Unsri Gschicht a relevé le formidable défi de procéder au recensement nominatif des 250 000 Feldgrauen alsaciens mobilisés durant la Première Guerre mondiale. A travers ce travail, inédit et titanesque baptisé *Elsass 11./11*, il s'agit notamment de localiser les tombes (lorsqu'elles existent) des 35 000 morts, enterrés dans les cimetières militaires allemands. Les résultats de cette étude, menée par un groupe de 4 bénévoles d'Unsri Gschicht - Moritz Gerber, Eric Mutschler, Etienne Schwaab et Gérard Sengelé - sont présentés au public au fur et à mesure de leur production lors de conférences publiques gratuites. La première conférence a eu lieu à Munster le 26 septembre 2025 (canton de Wintzenheim). La [prochaine conférence](#) - qui portera sur le canton d'Erstein - aura lieu **vendredi 14 novembre 2025 au cinéma Rex de Benfeld à 18h00** (participation libre et gratuite). Par l'organisation d'ateliers de recherche mais aussi la mise en ligne sur www.unsrigschicht.org des listes des soldats et d'un guide méthodologique, tout un chacun peut retracer le parcours de son aïeul feldgrau.

** Littéralement gris-champs, c'est le surnom des soldats allemands de la Première Guerre mondiale, en référence à la couleur de leur uniforme. Dans la dénomination des couleurs, le feldgrau allemand correspond au vert-de-gris français.*

** www.unsrigschicht.org

Contact presse : Eric Mutschler - contact@unsrigschicht.org

Fondée 2019, l'association *Unsri Gschicht (Notre histoire, en dialecte)* a pour objet de faire [re]connaître l'histoire factuelle de l'Alsace.
www.unsrigschicht.org